

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FEVRIER 2013

- **Rue de la mairie** : le Conseil Municipal a pris connaissance du nouveau plan rectifié par le cabinet GBS de Vannes. Une réunion avec les riverains sera programmée prochainement.
- **SDEM** :
 - Eclairage public le Conseil Municipal choisit le coloris gris anthracite pour les mats.
 - Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention relative à la dissimulation des réseaux France Télécom concernant les rues de la poste et du stade et la rue de la mairie. La participation communale est estimée à 3060 € HT.
- **Station d'épuration** : Le Conseil Municipal renouvelle le contrat « bilan 24 heures » avec la Sté SGS Multilab pour un coût de 853 € pour l'année 2013.
- **L'Art dans les chapelles** : En raison des travaux, il ne sera pas possible d'organiser l'Art dans les chapelles dans la chapelle de St Adrien cette année. Cependant, afin de rester adhérent, le Conseil Municipal décide de verser la cotisation de base à l'association pour pouvoir continuer les expositions dans les prochaines années.
- **Convention d'entretien du domaine public départemental en agglomération** : Deux autorités sont amenées à exercer leurs pouvoirs de police, le conseil général et le Maire. Cette convention précisera les modalités d'exploitation et d'entretien des ouvrages et installations, ainsi que les droits et obligations de chacune des parties sur domaine public routier départemental en agglomération. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.
- **Questions diverses**
 - Locations logements communaux
Deux logements sont libres à la location : le Logement n° 6 – impasse du presbytère à compter du 15 février prochain (loyer : 356,13 €) et le logement rue de la gare à compter du 30 avril prochain (loyer : 380,07 €).
 - Femodec : Pour la destruction des chenilles processionnaires les administrés peuvent s'inscrire en Mairie.
 - Réception des nouveaux arrivants le 15 février à 18h30 à la salle polyvalente.
 -
 - Prochaine réunion du Conseil Municipal : **vendredi 22 février à 19h00**

Compte rendu du conseil municipal Du Vendredi 22 février 2013 à la mairie de St Barthélemy

Le Conseil Municipal s'est réuni le 22 février sous la présidence d'Odile LE PABIC, première adjointe.

❖ Finances :

Monsieur Jean-Michel SCMITT a présenté l'analyse financière de la commune 2008-2015.

Taux d'imposition : compte tenu des capacités d'autofinancement jugées satisfaisantes, il n'y aura pas d'évolution des taux d'imposition en 2013.

- Le Conseil Municipal vote des Subventions suivantes :

SUBVENTIONS 2013	€
Arbre de Noël des écoles Publique et Privée par élève.	10,50
Cantine Scolaire Privée (par élève)	127,00
Participation scolaires OGEC (par élève)	319,46
A.S Football	1800
Basket Bro Baod	300
Sterenn Dards club Flêchettes	150
Amicale des chasseurs	200
T.MES	100
Compagnie Bella Travée	200
Amicale du personnel St-Barth *	650
Club du 3ème Age *	250
UNC AFN + ACPG REGROUPES EN 2008 *	180
ANACR	45
Classe de découverte avec hébergement (par élève)	8
Sortie à la journée sans hébergement (par élève)	6
Fournitures scolaires collège de Baud/élève	22
Banque Alimentaire du Morbihan*	180
EHPAD Les Grands Chênes de BAUD *	100
Association des donneurs de sang Baud *	100
Association des Maires Mhan (0,296 par hab)	351,65
ATES	160
Acqu. matériel sportif USEP (0,15/hab)	178,20
BTP Formation Vannes CFA (1 élève)	30
Chambre des métiers du Mhan * (1 élève)	30
Centre de formation MFR Guiliers (1 élève) *	30
MFR La Rouvraie * (1 élève)	30
FNATH (Accidentés du travail et handicapés)	50
Les papillons blancs du morbihan *	50

❖ **Rue de la mairie :**

- Lancement de la consultation des entreprises après approbation du projet définitif par le Conseil Général.

❖ **Rues de la poste et du stade :**

Les travaux débuteront le 11 mars prochain. Les rues de la poste et du stade seront fermées sauf aux riverains jusqu'en juin. Elles seront ouvertes à la circulation le soir et le week-end.

❖ **Rues de la poste, du stade et de la mairie :**

Le Conseil Municipal décide de retenir des mats de couleur bordeaux pour l'ensemble de ces rues pour l'éclairage public. Les 4 mats de la rue de poste seront d'un modèle identique à l'existant et les autres d'un modèle différent.

❖ **Station d'épuration :**

Présentation de l'analyse des offres en vue du choix du maître d'œuvre. Suite à l'analyse des offres, 3 entreprises ont remis une offre recevable, selon le classement provisoire. Une 2ème analyse sera faite ultérieurement. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à retenir le maître d'œuvre suite à cette analyse.

❖ **Chapelle St Adrien :**

- Choix des entreprises :

Suite à l'analyse des offres effectuée par l'architecte des bâtiments de France, Madame DEPONTEAU, Monsieur CHESNEAU de la DRAC de Rennes et la commission des travaux, le Conseil Municipal a retenu les entreprises pour l'ensemble des corps d'état.

❖ **Pays de Pontivy :** Convention d'échanges de données SIG avec le Syndicat Mixte du Pays de Pontivy

Le Conseil Municipal autorise le Pays de Pontivy à engager des démarches auprès des détenteurs de données SIG et autorise le Maire ou un des adjoints à signer les conventions d'échanges de données.

❖ **Questions diverses**

- Rythmes scolaires : Semaine de 4 jours ½

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le report pour la rentrée de 2014.

- Locations logements communaux : deux logements sont libres à la location :
 - le logement n° 6 – impasse du presbytère libre le 15 février prochain (loyer : 356,13 €)
 - le logement rue de la gare libre le 30 avril prochain (loyer : 380,07 €).
- Centre culturel : le Conseil Municipal accorde la gratuité aux nouveaux arrivants de l'abonnement au centre culturel pendant 1 an.
- Le Conseil Municipal approuve la Motion pour le maintien de deux lignes SMUR sur le territoire de santé n°8 en Centre Bretagne.

Compte rendu du Conseil Municipal du Vendredi 29 mars 2013 à 19h00 à la mairie de St Barthélemy

❖ *Approbation des comptes de gestion 2012, des comptes administratifs 2012 et affectation de résultats.*

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, les comptes de gestion 2012 et les comptes administratifs 2012 présentés par Monsieur Christian FAISNEL, trésorier municipal.

Les dépenses de fonctionnement du budget communal s'élèvent à 579 938,99 € et les recettes s à 859 248,75 soit un excédent de 279 309,76 €.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 166 387,44 € et les recettes à 97 876,63 € soit un déficit de 68 540,81€.

❖ *Vote des taux d'imposition.*

Compte tenu des bons résultats des budgets, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition. Ils sont reconduits comme suit : Taxe d'habitation : 14,82 %, foncier bâti à 20 ,83 % et le foncier non bâti à 54,84 %..

Budget principal

La section fonctionnement s'équilibre à 1 905 768 € en dépenses et recettes (y compris un excédent reporté de 1 077 783,26 €) et la section d'investissement s'équilibre à 1 661 665 €. L'investissement concerne principalement les maîtrises d'œuvre et les travaux relatifs à l'aménagement des rues de la poste, du stade et de la mairie ainsi que l'achèvement de la restauration de la chapelle de St Adrien.

Équilibre du budget assainissement

En section d'exploitation, dépenses et recettes s'équilibrent à 195 616 € et en section d'investissement, dépenses et recettes s'équilibrent à 454 616 €. Les travaux à réaliser en 2013 concernent l'extension de la station d'épuration à 900 équ./hab.

❖ *Point sur les travaux*

- Rues de la poste et du stade : Avenant au lot n° 2 (réseau d'eaux pluviales) : suite à la modification des quantités il est nécessaire de rajouter 6 690 € HT au marché de Base qui est de 59 800 € HT. Le montant du marché pour le lot n° 2 s'élève donc à 66 490 € HT SOIT 79 522,04 € TTC. Accord du Conseil Municipal.

Compte rendu du Conseil Municipal du Vendredi 17 mai 2013 à 19h00 à la mairie de St Barthélemy

ORDRE DU JOUR

❖ St Adrien

- Fondation du patrimoine : Mr André LE DENMAT, délégué de la fondation pour le Pays de Pontivy a fait une présentation de l'association et son mode de fonctionnement. La fondation accompagnera la commune dans une action de souscription publique avec défiscalisation au profit de la chapelle de St Adrien. Le Conseil Municipal décide de lancer l'opération.

❖ Rue de la mairie :

- Résultat de l'ouverture de plis : Choix des entreprises
Suite à l'analyse des offres effectuée par le Cabinet Nicolas, le Conseil Municipal décide de retenir les entreprises suivantes :
 - Lot n° 1 – Terrassement –voirie : entreprise EUROVIA pour 141 717,60 € HT
 - Lot n° 2 – Eaux pluviales : Entreprise SBCEA pour 84 095,00 € HT
 - Lot n° 3 – Aménagements paysagers : SARL GOLFE Bois Création pour 11 152 € HT
 - Coordonnateur SPS : SARL MAHE environnement pour un montant de 1 400 € HT.
- Une réunion avec les riverains est prévue le 24 mai 2013 à 19h00 à la salle polyvalente pour présenter le projet.

❖ Baud communauté :

- Modification des règles de représentation au sein du Conseil Communautaire de Baud Communauté :
Dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, la loi du 16 décembre 2010 fixe pour les élections de 2014 un nombre de sièges au conseil communautaire en fonction de la population municipale de la communauté de communes. Le conseil communautaire de Baud Communauté a délibéré le 20 mars 2013 pour une assemblée à 29 sièges. Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la décision du conseil communautaire du 20 mars 2013 de fixer le nombre de sièges à 29 délégués, dont trois pour la commune de Saint-Barthélemy.
- Modification des statuts
Par délibération du 10 avril 2013, le Conseil Communautaire a décidé les modifications suivantes des statuts de Baud Communauté :
 - Reprise du chantier d'insertion existant sur la commune de Melrand et de l'étendre au reste du territoire de Baud Communauté.
 - Ajout d'un nouvel article 8.3.6 : création et gestion d'une gendarmerie comprenant le casernement et l'hébergement du personnel sur la commune de Baud (secteur de Kersommer).Le Conseil Municipal donne son accord pour modifier les statuts de Baud communauté.

- ❖ Emplois d'avenir : La loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 a créé les emplois d'avenir pour améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés, confrontés à des difficultés d'accès à l'emploi. Les emplois d'avenir sont ouverts aux jeunes de 16 à 25 ans pour une durée de 3 ans. L'aide de l'Etat s'élève à 75 % du SMIC brut. Le Conseil Municipal donne son accord pour la création d'un emploi d'avenir.

❖ Questions diverses

- Point sur les locations des logements communaux : 2 logements sont libres à la location
 - Logement rue de la gare libre depuis le 30 avril (loyer : 380,07 €).
 - Logement 2A rue de la mairie libre à partir du 1er juillet (loyer : 386,82 €)

COMPTE RENDU

Conseil Municipal du Vendredi 12 juillet 2013 à 19h00 à la mairie de St Barthélemy

- St Adrien :

Les travaux ont commencés par la mise en place des échafaudages et la dépose de la toiture.

☞ Fondation du patrimoine : une convention de partenariat avec la fondation du patrimoine, les amis de St Adrien et le conseil municipal a été signée le vendredi 12 juillet en mairie. Cette convention permettra à la fondation de recueillir des dons pour la restauration de la chapelle. 3 000 dépliants seront édités et distribués.

- Rue de la mairie :

Eaux pluviales en cours. L'effacement des réseaux vont débuter deuxième quinzaine de juillet. Arrêts de cars scolaires : uen demande de subvention a été transmise au conseil général. Travaux jusqu'à la fin de l'année.

- Columbarium :

La commission propose le modèle OCTO de 12 cases en granit rose + 2 bancs.
Le Conseil Municipal décide de retenir de devis de la marbrerie JULIO de Baud pour un montant de 12 650,50 € HT. La commune bénéficiera d'une subvention DETR de 3 529 €.

- Achat désherbeuse : Le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise Loisirs services de Caudan pour un montant de 12 533,50 € HT. La commune bénéficiera de 5 486,55 € de subvention (4 386,55 € de l'agence dd'eau et 1 100 € de la Région).

- Baud communauté :

Chantier d'insertion de Melrand : Le Conseil Municipal donne son accord pour le transfert du chantier d'insertion de la commune de Melrand à Baud communauté.

☞ convention d'utilisation de la piscine intercommunale : le Conseil Municipal donne son accord pour la fréquentation de la piscine intercommunale de Baud par les élèves des écoles communales avec une participation de 2,96 €uros parséance et par élève. Pour les enfants du centre de loisirs municipal, il est demandé une participation de 0,97 € par enfant. Accord du Conseil Municipal.

- France Télécom : la com à prendre pour l'occupation du domaine public

Le Conseil Municipal valide les distances et les actualisations calculées par France Télécom et confirmer que la redevance pour l'année 2013 s'élève à : 2 935,24 €

- Tarifs cantine et garderie 2013/2014

Le Conseil Municipal fixe les tarifs comme suit :

- Prix du repas enfant (1er et 2ème enfant) : 3,00 €
- Prix du repas enfant à partir du 3ème : 2,30 €
- Prix du repas adulte : 6,00 €
- Garderie : 1,70 €
- goûter : 0,90 €

Les tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement restent inchangés.

Location logement : la commission a décidé de louer le logement sis 2a rue de la mairie à compter du 15 juillet 2013. Le logement sis 9 rue de la gare libre est libre à la location (loyer : 386,19 €).

- Régime indemnitaire

Suite à la réunion de la commission du personnel, le Conseil Municipal donne un accord de principe sur la mise en place du régime indemnitaire. Les montants seront fixés ultérieurement.

- Participation employeur complémentaire santé

Le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents offre la possibilité pour les employeurs publics de verser une aide à leurs agents. Aussi, le Conseil Municipal décide de verser 25 € par mois pour les agents adhérents à un contrat complémentaire santé labellisé.

- Compte épargne temps

Suite à la demande d'un agent, le Conseil Municipal décide d'instaurer un compte épargne temps.

- Questions diverses :

Suite à la demande de Guy PRUVOT, référent sécurité routière, Le Conseil Municipal décide de mettre des plots et de retracer la ligne blanche au n° 3 de la rue des rosiers.

Prochain Conseil Municipal : vendredi 27 septembre 2013 à 19h00

Compte rendu du Conseil Municipal du Vendredi 27 septembre 2013 à 19h00

❖ Point sur les travaux

- ❖ Rue de la mairie : demande de subvention au titre des amendes de police pour l'installation de l'abri bus. La partie réseaux souple pour l'électricité et France Télécom sont presque terminés. L'entreprise EUROVIA a commencé les travaux de voirie.

Rues de la poste et du stade : Avenant suite devis travaux supplémentaires de l'entreprise Colas d'un montant de 3 621 € HT. Accord du Conseil Municipal.

Rue de Kergallic : les travaux de préparation sont terminés et le tapis d'enrobé est prévu semaine 41.

❖ Administration générale

- Rythmes scolaire : un comité de pilotage a été créé, il est composé de la commission enfance jeunesse, d'enseignants et de parents d'élèves. Une réunion est prévue le 1er octobre.
- Prad Izel :
- Les lots n° 6 et n° 9 ont été vendus. A ce jour il reste 9 lots disponibles.
- SAGE BLAVET : Après débat et après un vote à bulletin secret le Conseil Municipal a émis un favorable sur le projet de Plan d'Aménagement et Gestion Durable (PAGD) du Sage Blavet avec 9 voix pour ; 1 voix contre et 4 abstentions

❖ Questions diverses

- ✓ Nettoyage du vestiaire de foot : les vestiaires ont été nettoyés par Bretagne pro nettoyage.
Coût : 1 180 € HT.
- ✓ Nettoyage de la salle des sports : le Conseil Municipal accepte le devis de Bretagne pro nettoyage pour un montant de 296 € HT.
- ✓ Piscine inter-communale : Le Conseil Municipal accepte de prendre en charge la totalité des entrées piscine des deux écoles à compter de la rentrée scolaire 2013/2014.

Compte rendu

Conseil Municipal du Vendredi 25 octobre 2013 à 19h00 à la mairie de St Barthélemy

❖ Point sur les travaux

- Chapelle de St Adrien : *Avancement des travaux : la mise en place de la charpente se fera à partir du 6 novembre prochain.*
- Rue de Kergallic : *le chantier est terminé mais pas encore réceptionné. Les plots ne seront posés que s'il y a nécessité.*
- Rythmes scolaires : *l'avant-projet PEDT (Projet Educatif De Territoire) proposé par le comité de pilotage a été validé par le Conseil Municipal et les directrices des 2 écoles. Il sera transmis à la DASEN.*
- Personnel communal
 - Régime indemnitaire : *Après maintes réflexions, le Conseil Municipal a décidé de la mise en place du régime indemnitaire en faveur des agents afin de revaloriser les bas salaires et vise à la reconnaissance des métiers. La revalorisation proposée tient compte de la catégorie de chacun des agents, du niveau de responsabilité, l'expertise et des contingences particulières propres à chaque emploi.*
 - Participation employeur complémentaire santé : *Le Comité technique a émis un avis favorable à la participation employeur de 25 €/agent/mois pour la complémentaire santé.*
 - Aide aux devoirs : *Les cours reprendront le 7 novembre.*
 - Une nouvelle campagne contre les ragondins est en cours.
 - Sécurité routière : Conduite des seniors : *Guy PRUVOT en charge de la sécurité routière informe le Conseil Municipal que Pondi clic organise une réunion d'information, le 19 novembre prochain et une session « Quizz et conduite » le 3 décembre prochain dans la salle polyvalente communale*

Prévention à la conduite du vélo pour les élèves du primaire : Mr LE GOULVEN de la sécurité routière de Vannes propose une opération de prévention pour les enfants du primaire des deux écoles à la conduite du vélo avec la participation de clowns courant novembre, dans la salle des sports.
- Bilan de la randonnée organisée par le CME : *qui a eu lieu le 6 novembre dernier en faveur de l'association « les blouses roses » : 115 adultes ont participé soit un bénéfice de 340 euros. Le chèque sera remis à l'association le samedi 9 novembre à 11h00 dans la salle polyvalente en présence du Conseil Municipal enfants. Les enfants ont participé à un loto à Pontivy avec les personnes âgées.*
- Repas du 11 novembre : *toutes les personnes de 70 ans et + sont invitées à participer au repas.*

Conseil Municipal : Jeudi 12 décembre 2013 à 19 heures

- Chapelle de St Adrien :
Fondation du patrimoine : Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la Fondation du patrimoine en versant une participation de 100 €.
Des travaux supplémentaires sont à prévoir pour un coût estimé à 66 354,53€ pour les 2 transepts sud et nord. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe pour que les travaux soient effectués sur le transept sud.
- Rue de la mairie en cours de finition : *Les travaux de voirie seront achevés avant fin décembre. Les espaces verts sont prévus la deuxième quinzaine de janvier.*
- Rues de la poste et du stade : *Prévoir un marquage au sol « arrêt minute » devant la poste.*
- Rue de Kergallic : *Les travaux sont achevés et réceptionnés.*
A envisager : réglementation à 30 à l'heure où mettre des plots si nécessaire ou installer un panneau « route partagée ».
- Station d'épuration : *Consultation des entreprises en cours – remise et ouverture des plis programmées le lundi 13 janvier.*
- Contrat d'entretien des extincteurs : *3 sociétés ont été consultées :*
Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise LPE PROTECTION pour un montant de 707,40 €.
- Bulletin municipal : *le Conseil Municipal décide de retenir la société IRIS pour un montant de 669,76 € TTC pour 600 exemplaires.*
- Tarifs municipaux :
Salle polyvalente : *Baisse des tarifs de location de la salle jaune comme suit :*
Repas particulier de St Barthélemy (sans cuisine): 180 € (210 € précédemment)
Repas particulier hors St Barthélemy (sans cuisine): 230 € (300 € précédemment)
Repas particulier de St Barthélemy (avec cuisine): 200 € (230 € précédemment)
Repas particulier hors St Barthélemy (avec cuisine): 250 € (320 € précédemment)
Vin d'honneur particulier de St Barthélemy : 100 € (130 € précédemment)
Vin d'honneur particulier hors St Barthélemy : 130 € (160 € précédemment)
La salle jaune peut recevoir environ 60 personnes.
Les autres tarifs restent inchangés.
- Assainissement :
Redevance annuelle : 51 €
Prix par m³ d'eau consommée : 1,90 €
- Centre culturel : *gratuité pour tous à compter du 1^{er} janvier 2014.*
- Assurances : *Suite à l'analyse des offres effectuée par CONSULTASSUR, le Conseil Municipal décide de retenir la société GROUPAMA dont l'offre est économiquement la plus avantageuse.*
- Autorisation des dépenses avant le vote des budgets 2014 : *Le conseil autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*
- Régime indemnitaire : *avis favorable du comité technique en date du 10/12/2013*
- Contrat d'avenir : *Monsieur Jean-Mickaël PHISO a été recruté aux services techniques et a commencé son travail à compter du 2 décembre 2013 pour un an renouvelable.*
- Breizh bocage : *Démarrage des 3,958 km de travaux en janvier.*
Il est toujours possible d'intégrer le volet 3C.
- Sécurité routière : *Compte rendu des journées « conduite des séniors » du 19 novembre et du 3 décembre ainsi que l'atelier « sécurité routière » pour les enfants des deux écoles avec la participation de 2 clowns présenté par Guy PRUVOT.*

☞ Date à retenir : Vœux de la municipalité : samedi 11 janvier 2014 à 18h30 : toute la population de St Barthélemy y est cordialement invitée.